

STATUT D'INDEPENDANT

OPCA PL

Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi. Il est possible d'utiliser les heures de DIF acquises et non utilisées.

- Vous êtes travailleur indépendant, professionnel libéral, commerçant, artisan, agriculteur, chef d'entreprise non-salarié, conjoint associé.
- Informations complémentaires : Contactez l'OPCA PL (<http://www.opcapl.com>) auprès duquel vous cotisez pour faire la demande de prise en charge avant le début de l'action de formation

AGEFICE

- AGEFICE (association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise)
 - Vous êtes dirigeant non salarié des secteurs du commerce, de l'industrie et des services inscrits à l'URSSAF.
 - Informations complémentaires : contactez le point d'accueil AGEFICE de votre chambre de commerce et d'industrie ou consultez : www.agefice.fr
 - Vous êtes exploitant ou dirigeant d'une entreprise agricole/travaux forestiers/paysage.
 - Informations complémentaires : www.vivea.fr

